

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
Expertise économique.		
Chef de service.....	700	
Commissaire expert.....	520 — 600 (630) (1)	(1) Classe exceptionnelle.
Expert économique:		
1 ^{re} classe	420 — 500	
2 ^e classe	300 — 410	
Expansion économique.		
Conseiller commercial classe exceptionnelle.....	700 (2)	(2) Indice 750 pour quatre conseillers.
Conseiller commercial:		
1 ^{re} classe	600	
2 ^e classe	475	
Attaché commercial:		
1 ^{re} classe	410	
2 ^e classe	340	
Attaché adjoint:		
1 ^{re} classe	300	
2 ^e classe	275	
3 ^e classe	250	

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Cadre permanent.		
Inspecteur général	650 — 700 — 750	
Cadre normal (3):		
Administrateur de 1 ^{re} classe, chef de service régional des statistiques.	600 — 630	(3) Cadre réservé, après sélection, au personnel destiné à être intégré dans un corps interministériel d'ingénieurs de la statistique.
Administrateur de:		
1 ^{re} classe	500 — 600 (630) (4)	(4) Classe exceptionnelle pour 10 p. 100 de l'effectif.
2 ^e classe		(5) Echelon supérieur porté à 550 après constitution d'un corps interministériel d'ingénieurs de la statistique.
3 ^e classe	300 — 510 (5)	
Attaché de classe exceptionnel.....		
Attaché	225 — 430 (450) (6)	(6) Classe exceptionnelle réservée à 6 p. 100 de l'effectif total du corps des attachés.
Attaché adjoint.....		
Cadre latéral (7):		
Administrateur	300 — 550	(7) Seront intégrés dans ce cadre, outre les fonctionnaires faisant partie actuellement du cadre latéral, les fonctionnaires faisant partie du cadre normal qui n'auront pas été maintenus après sélection dans ce dernier cadre
Attaché principal.....	300 — 450	
Attaché		
Attaché adjoint	185 — 390	
Adjoint technique (8)	175 — 330	(8) Corps à créer par voie législative par transformation d'emplois de commis et de chefs de groupes.